

Réunion de Conseil Municipal Jeudi 31 Mars 2016

Compte rendu

Par suite d'une convocation le 17 Mars 2016, les membres du conseil municipal se sont réunis le Jeudi 31 Mars 2016 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Fabien CHARPENTIER, Maire.

Présents : Damien PARADIS, Stéphanie PICARD, David LAPIE, Raynald POISSON et Nathalie LE GAL.

Monsieur Arnaud LAPIE absent ayant donné pouvoir à Stéphanie PICARD
Absents excusés : Martine CHIEU et Valérie PALIKOWSKA.

ORDRE DU JOUR : Vote du Compte administratif 2015, affectation du résultat, vote des taux d'imposition 2016, vote du budget primitif 2016 et questions diverses.

Vote du Compte Administratif 2015 :

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2015 à savoir :

- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 312 600.46€
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 25 020.95€
- RESULTAT GLOBAL : 287 579.51€

Affectation du résultat :

Le Conseil décide d'affecter comme ceci :

- Affectation en réserve (compte 1068) Financement de la section d'investissement : 25 020.95€.
- Affectation au compte 001 (déficit d'investissement) : 25 020.95€
- Report de la section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de : 287 579.51€.

Vote des taux d'imposition 2016 :

Le Conseil décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| - TAXE D'HABITATION : | 7.64 % |
| - TAXE SUR LE FONCIER BATI | 6.03 % |
| - TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 5.83 % |
| - CFE | 6.24 % |

Vote du Budget primitif 2016 :

Le Conseil vote le budget primitif comme suivant :

- section de fonctionnement comme suit: 333 550 €
- section d'investissement comme suit : 267 866 €

Autorisation à contracter un prêt pour les Travaux Rue du Midi:

Le Conseil autorise le Maire à contracter et à signer tous les documents nécessaires au prêt pour les travaux Rue du Midi.

Questions diverses :

- Travaux Rue du Midi :
Le Maire informe que les travaux débiteront début Juin.
- Panneau RIS :
Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier des services du département qui propose de supprimer le RIS de Billy-le-Grand permettant d'afficher des cartes, plans...
Le Conseil décide de garder le RIS et de ce fait, s'en rendre propriétaire et en avoir l'entière responsabilité.

- Mail de la Directrice de l'École de Trépail :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu deux mails de la Directrice de l'école de Trépail concernant la subvention de l'APE.

Madame HENNIAUX demande pourquoi les trois communes dont Billy-le-Grand n'ont pas versé de subvention à l'APE. Le Conseil Municipal décide de répondre par mail que depuis la dissolution du SIS au 1^{er} Janvier 2014, la compétence scolaire est à la charge de la CCVCMR.

Une des règles pour le financement des sorties a été fixée comme ceci : 1/3 APE, 1/3 CCVCMR et 1/3 parents.